

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR),
MODIFICATION N°1 DE LA ZONE DE PROTECTION DU
PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER
(ZPPAUP)

Liste des pièces

1. Rapport de présentation

2. Règlement de la ZPPAUP devenue SPR

3. Documents graphiques

3a. Plan de zonage actuel du bourg de la ZPPAUP

3b. Plan de zonage projeté du bourg

4. Pièces administratives

4a. Délibération de lancement de la procédure de modification de la ZPAUP

4b. Avis du Préfet de Région sur le dossier

4c. Avis des PPA

4d. Arrêté prescrivant l'enquête publique



Les autres pièces sont inchangées.